

RÈGLEMENT 2022 3^{ème} édition

ARTICLE 1

Ce concours a pour objectif de valoriser la créativité en Arts plastiques de tous les adhérents.

ARTICLE 2

La participation au concours est ouverte à tout créateur amateur possédant sa licence FSCF et entrant dans l'une des quatre catégories suivantes : moins de 7 ans, 7-12 ans, 13-18 ans ou plus de 18 ans avec autorisation parentale de participation pour les mineurs.

ARTICLE 3

Im@ge.BD est un concours annuel de création artistique en Arts plastiques, générant la réalisation d'images exprimées avec les techniques traditionnelles ou innovantes de la Bande Dessinée.

Les images présentées doivent être inédites et n'avoir jamais été diffusées sur Internet ni par tout autre moyen de présentation ou de commercialisation.

ARTICLE 4

L'image à concourir doit présenter **une très courte histoire de bande dessinée, réalisée obligatoirement en trois vignettes sur une seule page anonymée.**

La très courte histoire pourra comporter des phylactères autrement dits, des bulles dont les écritures devront être soignées, c'est-à-dire régulières et sans faute d'orthographe.

En noir et blanc ou en couleur, avec des encrages plus ou moins visibles voire inexistant, **les techniques de création de l'image sont libres.**

La très courte histoire à créer doit s'accorder au thème suivant : « Histoire de masque ! ».

Le thème choisi par la Commission Nationale des Pratiques Artistiques et Culturelles, offre **spécialement une grande ouverture à l'imagination.** Du masque tribal, en passant par ceux du carnaval, du théâtre, du bal, des super héros, ou bien de plongée, de beauté, ou encore celui à gaz et le très actuel chirurgical, que ce soit pour se démarquer, se grimer, s'amuser, se cacher, se protéger ou se soigner, le port du masque appartient à la très longue histoire de l'Homme.

ARTICLE 5

Que les images originales aient été créées sur papier ou avec l’outil informatique, elles doivent parvenir au Siège national au plus tard le 16 mai 2022, cachet de la poste faisant foi, par les deux moyens suivants :

- en PDF par envoi électronique à : culturel@fscf.asso.fr
- et non pliées par envoi postal à : Fédération Sportive et Culturelle de France
Service activités et formations fédérales
22 rue Oberkampf
75011 Paris

Le recto de l’image doit être anonyme et sans signe distinctif.

Le verso de l’image en version papier et les intitulés du PDF ne porteront qu’un code de votre choix, composé obligatoirement de trois lettres capitales suivies de trois chiffres.

Ce code devra impérativement être mentionné sur une enveloppe cachetée qui accompagnera votre image en envoi postal et contenant à l’intérieur une seule feuille A4 sur laquelle paraîtront :

- en lettres capitales vos CODE, NOM et PRÉNOM ;
- vos date de naissance, n° de licence FSCF et n° de téléphone* ;
- vos adresses électronique* et postale ;
- une photo d’identité collée auprès des renseignements précédents ;
- une déclaration* sur l’honneur certifiant que vous êtes bien le créateur de l’image et qu’elle n’a jamais été diffusée avant le concours ;
- votre accord* de cession de l’image au fonds documentaire de la FSCF pour la durée légale en vigueur à la date du début du concours.

**Pour les mineur(e)s, ces indications et attestations seront celles d’un responsable légal.*

ARTICLE 6

Le jury de la Commission Nationale des Pratiques Artistiques et Culturelles sélectionnera **douze images qui seront diffusées avec le palmarès courant juin 2022 sur le site internet de la FSCF**. Chaque lauréat sera informé par courrier postal des récompenses qui lui seront décernées.

Puis, en novembre 2022 lors du Congrès fédéral annuel, le jury remettra aux douze lauréats ou leurs représentants, les récompenses suivantes :

concours Im@ge.BD 2021 2 ^{ème} édition	moins de 7ans	7-12 ans	13-18 ans	plus de 18 ans
1 ^{er} prix	un Coffret arts graphiques		une Tablette graphique	
	- la parution des images en couverture du magazine Les Jeunes de la FSCF* *sous réserve des conditions qualitatives et techniques des images - une carte cadeau - trois cahiers de dessin avec son image imprimée en couverture			
2 ^{ème} prix	- une carte cadeau - deux cahiers de dessin avec son image imprimée en couverture			
3 ^{ème} prix	- une carte cadeau - un cahier de dessin avec son image imprimée en couverture			

ARTICLE 7

La protection de l'image est à la charge de son créateur.

Tout renseignement et toute difficulté quant à l'application du présent règlement sont de la compétence exclusive de la Commission Nationale des Pratiques Artistiques et Culturelles ; elle se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours ou même de ne pas décerner de prix.

Tous les lauréats de chacune des catégories, moins de 7 ans, 7-12 ans, 13-18 ans et plus de 18 ans, s'engagent à mentionner « Image lauréate du concours Im@ge.BD 2022 – 3^{ème} édition de la Fédération Sportive et Culturelle de France - ... ème Prix, cat. ... », sur toute édition ou/et diffusion ultérieures de l'image.

La FSCF s'engage à faire connaître les images et leurs créateurs par tous les moyens de communication dont elle dispose.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.